

Attestation / certificate

Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance des conditions générales et en accepter les termes.

(Si étudiant mineur) J'autorise mon fils ou ma fille à participer à l'académie Musicalta qui se déroulera du au 2010, et donne tout pouvoir aux organisateurs de prendre des décisions médicales nécessaires s'imposant en cas d'urgence.

L'Académie Musicalta se réserve le droit à des fins promotionnelles de prendre, détenir et diffuser, les images (photos, vidéos) faites pendant l'académie sous quelque forme de support que ce soit, tant par procédé photographique, que par enregistrements audios ou vidéos. Les images sont acquises définitivement, au profit de Musicalta quelque soit la période d'utilisation de cette image et sans aucun paiement.

I, the undersigned declare that I have read and accepted the general conditions set out below.

(In the case of a student who is a minor) I certify that my son or my daughter has been given the permission to attend the Musicalta course which will be held from to 2010. I entrust the organisers with any medical decisions that might have to be taken in case of emergency.

The Musicalta Academy reserves the right to use, for promotional purposes, retain, and broadcast images (photo and video) as well as audio recordings taken during the Academy sessions regardless of the format or medium employed. The images and audio recordings are stored permanently for use by the Musicalta Academy for an unlimited period of time and without payment.

Date

Signature des parents pour les mineurs (if participant is minor) :

Signature de l'étudiant majeur (for students over the age of 18) :

Conditions générales

- Le nombre d'étudiants par professeur étant limité, la direction se réserve le droit de clore les inscriptions d'une classe considérée complète en accord avec le professeur concerné.
- Le paiement intégral de l'académie doit être effectué au plus tard le 9 juillet 2010. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte, et ce sans que le stagiaire puisse prétendre à une indemnité quelconque.
- L'inscription en discipline supplémentaire pour une période donnée ne sera acceptée qu'après l'inscription en discipline principale sur la même période.
- En cas de désistement d'un professeur, la direction se réserve le droit de le remplacer par un professeur de même renom sans que l'étudiant puisse prétendre à un quelconque remboursement.
- En cas de désistement du stagiaire préalablement à l'académie, les arrhes et les frais versés ne seront en aucun cas remboursés.
- En cas de désistement ou d'annulation, pour quelque cause que ce soit, du stagiaire postérieure au début de l'académie, les frais de cours et d'hébergement ne seront en aucun cas remboursés.
- Une assurance annulation (facultative) est proposée aux étudiants. Sans cette assurance aucun remboursement de stage annulé ou interrompu ne sera effectué, ni reporté, et ceci quelle que soit la cause.
- Les étudiants mineurs non hébergés au LEGTA sont sous la responsabilité de leurs parents et sont pris en charge par l'académie uniquement pendant leur temps de cours.
- Les stagiaires non hébergés ne bénéficient pas des moyens de transport mis à la disposition des stagiaires internes.
- L'accès au LEGTA est strictement réservé aux stagiaires inscrits ainsi qu'au personnel employé.
- L'association décline toute responsabilité concernant le vol ou la détérioration des instruments ou objets personnels des stagiaires.
- Tout manquement du stagiaire aux règlements intérieurs de l'association et du lycée ainsi qu'aux règles de sécurité entraînera son exclusion immédiate.
- Les internes déposeront une caution de 20 € garantissant le bon état de la chambre. Cette caution ne sera remboursable à l'issue du stage qu'après état des lieux satisfaisant de la chambre. Seuls les versements en chèque ou en espèces seront acceptés.
- Une caution de 20 € sera demandée pour l'attribution d'une salle de travail. Cette caution ne sera remboursable à l'issue du stage qu'après état des lieux satisfaisant de la salle de travail. Seuls les versements en chèque ou en espèces seront acceptés.

General conditions

- In case of a teacher's withdrawal, the co-ordinator reserves the right to replace him or her, with a teacher of similar capacities without any possibility of refunding for the student.
- Musicalta does not insure the personal possessions against accidental loss or damage.
- Registration for extra course is possible for students having registered for a main course.
- We propose a cancellation insurance (optional). Without this insurance no cancelled or disrupted course will be refunded, or postponed, and this regardless of the cause.
- As every class size is limited, the co-ordinator reserves the right to close bookings in one class, as soon as participants are enough.
- The resident students will have to pay in a 20 € bond in order to guarantee the good condition of their room. Payment only in cash or in bank cheque.
- A 20 € bond must be paid for those who will ask for a practise room. Payment only in cash or in bank cheque.